Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121025-2012_A162-DE
Date de télétransmission : 14/11/2012
Date de réception préfecture : 14/11/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 OCTOBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A162

OBJET : Interventions économiques - Attribution d'une subvention d'investissement au bénéfice du Syndicat Mixte de l'Arbois pour l'année 2012

Le 25 octobre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy, Chemin des Vertus à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AMIEL Michel – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BORDET André – BOULAN Michel – BOUTILLOT Guy – BOYER Michel – BRAMI Helliot – BRAMOULLÉ Gérard – BRUNET Danièle – BURLE Christian – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric - CHORRO Jean – CONTE Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DE PERETTI François-Xavier – DECARA Yannick – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUEZ Daniel – GUINDE André – GUINIERI Frédéric – HAMARD OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MATAS Henri – MAURICE Jany – MICHEL Marie-Claude – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Claude – PIN Jacky – PORTE Henri-Michel – QUARANTA Alain – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – VALETA Marie-José – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : AREZKI Alain suppléé par MENGEAUD Julien - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à CONTE Marie-Ange - BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à FILIPPI Claude – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BRAMI Helliot – BUCCI Dominique donne pouvoir à PATOT Gérard – CASSAN René donne pouvoir à SANGLINE Bruno - CIOT Jean-David donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – DAVENNE Chantal donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - DILLINGER Laurent donne pouvoir à DECARA Yannick – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – FOUQUET Robert donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – JONES Michèle donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - LOUIT Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle – MERGER Reine donne pouvoir à GERACI Gérard – MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri – MICHEL Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à GARÇON Jacques – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à CHORRO Jean – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BENNOUR Dahbia – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BENON Charlotte – PIERRON Liliane donne pouvoir à TAULAN Francis – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MORBELLI Pascale - TERME Françoise donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – TONIN Victor donne pouvoir à GALLESE Alexandre– VENEL Gérard donne pouvoir à VEYRUNES Bernard

Etai(en)t excusé(es) sans pourvoir : BUCKI Jacques – CANAL Jean-Louis – CURINIER Erick - GOURNES Jean-Pascal – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Henri LAFON donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA des Interventions Economiques, de l'Insertion, de l'Emploi et de la Formation
Direction des Interventions Economiques
Service Innovation et Développement des Entreprises
MM

06_2_02

CONSEIL DU 25 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement Economique et Emploi – Interventions Economiques

Objet : Attribution d'une subvention d'investissement au bénéfice du Syndicat Mixte de l'Arbois pour l'année 2012.
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention d'investissement de 479 981 € au Syndicat mixte de l'Arbois, au titre de son programme d'investissement 2012 adopté par ses membres.

La Communauté du Pays d'Aix est membre du Syndicat Mixte de l'Arbois (SMA) depuis le 1er janvier 2001, date à laquelle la Communauté d'agglomération s'est substituée au sein de cet organisme aux Communes d'Aix-en-Provence et de Vitrolles. Le SMA est composé aujourd'hui de trois collectivités : le Conseil Général des Bouches-du-Rhône (dont la part est de 57 %), la Communauté du Pays d'Aix (pour 38 %) et le Conseil Régional PACA (pour 5 %).

Le Syndicat Mixte de l'Arbois est en charge de l'aménagement, de la gestion et de l'animation du Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée.

Acteur majeur dans le domaine de l'économie verte, celui-ci présente une concentration unique en France d'entreprises, de laboratoires de recherche et de structures d'aide à l'innovation. En effet, le technopôle accueille à ce jour 10

laboratoires de recherche, 2 écoles d'ingénieur, le Master Sciences de l'Environnement et de la Terre (Aix-Marseille III), 1 pépinière d'entreprises, 5 pôles de compétitivité, 2 PRIDES (Pôle Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire) et 110 entreprises (dont 30 start-up), ainsi que plusieurs structures d'accompagnement. L'ensemble de ces structures couvre principalement 3 domaines de compétence :

- gestion de l'eau et des déchets ;
- énergies renouvelables et éco-construction ;
- surveillance environnementale et gestion des risques.

Au-delà de sa mission d'accueil, de fédération et d'animation des structures hébergées, le SMA a un véritable rôle d'aménageur et de créateur d'immobilier d'entreprises. Son action d'investissement et d'aménagement s'étend aujourd'hui sur trois zones couvrant une surface de 205 ha au total :

(1) Petit Arbois (zone existante – 75 ha – 60.000 m^2 SHON) :

- Modification du plan d'aménagement de la zone ouvrant l'aménagement du sud-est du domaine.
- Le Village Relais d'Entreprises destiné à l'accueil de start-up et d'entreprises sortant de la pépinière.
- Construction de la « Plate-forme Technologique » : ce bâtiment de 5.000 m^2 intègre toutes les nouvelles techniques en matière de construction environnementale (verrière photovoltaïque, patios de régulation thermique, enveloppe du bâtiment performante...).
- Raccordement du site à la fibre optique (dans le cadre du réseau THD de la CPA).
- Le Bâtiment Central d'Activités (livraison fin 2012) : lieu fédérateur du site accueillant Hôtel de la Compétitivité, centre de ressources, espaces de service, point info, cyber café...
- création de plate-formes d'innovation : écotoxicologie, greentech, eau.
- Projet de résidence pour chercheurs.

L'année 2011 a vu notamment la livraison de l'Hôtel de la Compétitivité, occupé à ce jour par les Pôles Capenergies, Pégase, Gestion des Risques et Trimatec.

(2) Domaine du Tourillon (90 ha - 150.000 m^2 SHON) :

- Futur pôle technologique du Technopôle : après avoir développé leurs innovations technologiques, les entreprises doivent passer en phase de production. Le domaine du Tourillon permettra l'accueil de PME développant et commercialisant des solutions environnementales sous réserve que l'étude

de programmation urbaine et les études techniques valident sa faisabilité et que ce programme soit compatible avec les orientations du futur PLU d'Aix-en-Provence.
- Projet de réalisation de logements étudiants.
- Etudes et démarches administratives en cours en vue de la création d'une ZAC (mise en œuvre et commercialisation sur 10 ans)

(3) Domaine de la Gare TGV (40 ha – 100.000 m^2 SHON) :
- Reprise opérationnelle en 2011, suite à l'aboutissement des négociations foncières avec la SNCF et RFF.
- Accueil d'activités tertiaires autour d'un équipement structurant.
- Démarrage de la commercialisation en 2014.

Les participations des collectivités membres sont demandées à hauteur de 1.263.108 €.

Participations demandées aux collectivités membres		
Conseil Général	719 972 €	57 %
Communauté du Pays d'Aix	479 981 €	38 %
Conseil Régional	63 155 €	5 %

Suivant la clé de répartition susvisée, la CPA est sollicitée pour un montant de 479.981 €.

Nom	Domaine d'activités	Subvention d'investissement N-1	Budget global d'investissement	Subvention d'investissement sollicitée	Subvention d'investissement proposée par la commission thématique
Syndicat Mixte de l'Arbois	Aménagement	495 263 €	1 263 108 €	479 981 €	479 981 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5721-2 relatif aux syndicats mixtes ;
VU la délibération n° 2001_A124 du Conseil communautaire du 17 décembre 2001 relative à l'approbation des statuts modifiés de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois et de la participation de la CPA ;
VU la demande de subvention d'investissement formulée par le SMA le 6 février 2012 ;
VU l'avis de la Commission du Développement économique du 7 juin 2012 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 11 octobre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention d'investissement de 479.981 € (quatre cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-un Euros) au Syndicat Mixte de l'Arbois pour la réalisation du programme d'investissement 2012 adopté par ses membres ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération ;
- **DIRE** que les crédits seront imputés sur la ligne 3a-20418 qui présente les disponibilités nécessaires ;

TECHNOPÔLE DE L'ENVIRONNEMENT
ARBOIS-MÉDITERRANÉE
Certifié ISO 14001
Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement, d'Equipement et de Gestion de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
MR MICHEL MOBAILLY
DIRECTION DES INTERVENTIONS FINANCIERES
HOTEL DE BOADES
8 PLACE JEANNE D'ARC – CS 40868
13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

OBJET : PREVISIONS BUDGETAIRES – PARTICIPATIONS 2012

Aix-en-Provence, le 6 février 2012

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de porter à votre attention les prévisions budgétaires 2012 concernant la participation de la Communauté du Pays d'Aix au budget du Syndicat Mixte de l'Arbois.

Le Budget Primitif 2012 sera voté en séance du comité syndical du mois de Mars.

En section de fonctionnement, la contribution prévisionnelle des collectivités membres est de 2 903 842 €.

Conformément à l'article 17 des statuts du Syndicat Mixte de l'Arbois, la contribution 2012 de la Communauté du Pays d'Aix s'élèvera à **1 015 100 €** au titre des dépenses prévues en fonctionnement.

En section d'Investissement, le montant prévisionnel de subvention des collectivités membres est de 1 263 109 €.
La subvention de la Communauté du Pays d'Aix pour 2012 s'élèvera à **479 981 €**.

Vous trouverez ci-joint la présentation des grandes masses de notre Budget Syndical 2012.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur Général
Olivier SANA

Domaine du Petit Arbois - B.P. 67 - 13545 Aix-en-Provence Cedex 04 - Tél. 04 42 97 17 00 - Fax 04 42 97 17 07 - http://www.europole-med-arbois.org

TECHNOPÔLE DE L'ENVIRONNEMENT
ARBOIS-MÉDITERRANÉE

Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement, d'Equipement et de Gestion de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

EXTRAIT DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 16 AVRIL 2012

NOMBRE Titulaires du Comité Syndical	DE En exercice	MEMBRES Qui ont pris part à la délibération
17	17	11

L'an deux mille douze et seize du mois d'avril à 15 Heures 00.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement, d'Équipement et de Gestion de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois, s'est réuni au domaine du Petit Arbois, sur les convocations adressées à ses membres par le Président, Monsieur Alexandre MEDVEDOWSKY, le 05 avril 2012

Étaient présents :

M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Jacky GERARD, M. Rehla BENARIOUA, M. Christophe MASSE et M. Roger TASSY du Conseil Général des Bouches-du-Rhône (Titulaires)

M. Michel TONON du Conseil Général des Bouches-du-Rhône (Suppléant)

M. Richard MARTIN, M. Jean-Claude PERRIN et M. Jean-Claude MONDOLONI de la Communauté du Pays d'Aix. (Titulaires)

M. Alexandre GALLESE et Mme Danielle LONG, de la Communauté du Pays d'Aix (Suppléants)

M. Maurice FARINE de la C.C.I.M.P (Suppléant)

M. PEIGUT, Trésorier Payeur

N° 2012-0017 : BUDGET PRIMITIF 2012 (AVEC AFFECTATION DU RESULTAT 2011)

N°2012-0017-1/10

Domaine du Petit Arbois BP 67 - 13545 Aix-en-Provence Cedex 04 - Téléphone : 04 42 97 17 00 - Fax : 04 42 97 17 07
http://www.arbois.med.com

Vu les instructions budgétaires M14 ET M4,

Vu la délibération n° 2012 – 0006 du 20 février 2012 portant débat d'orientation budgétaire,

Vu l'ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires applicables aux Syndicats Mixtes,

Conformément aux orientations budgétaires présentées le 20 février 2012, le budget a pour objectif de contribuer à renforcer la lisibilité et l'attractivité du Technopôle de l'Environnement Arbois Méditerranée dans le concert des grandes opérations à enjeu économique et d'aménagement du territoire et ce, au bénéfice du développement des organismes et des entreprises présents sur le site.

Dans le cadre d'une opération d'aménagement du territoire au cœur des politiques publiques de développement économique par l'innovation, l'enjeu stratégique est la création de liens entre entreprises et laboratoires et la création de projets et d'opportunités de développement. Il faut susciter le rapprochement entre la recherche et l'économie, favoriser le développement de projets collaboratifs innovants, la création de valeurs, d'entreprises et d'emplois. En effet, face à la globalisation des marchés et à la concurrence des pays émergents, seule l'économie de la connaissance et l'adossement créatif des sphères scientifiques et industrielles garantiront la compétitivité de nos économies ; les « green Tech » porteront la prochaine vague de l'innovation et de la croissance.

Pour l'année 2012, le Syndicat Mixte de l'Arbois souhaite maintenir sa politique de gestion patrimoniale innovante, poursuivre ses objectifs d'investissements patrimoniaux et de développement.

I - Sur la ZAC du Petit Arbois

Aménagement de zone

Etudes d'accessibilité aux bâtiments.

Loi sur l'eau – création d'un bassin de rétention (1ère partie)

Valorisation de la biomasse du domaine forestier

II- Sur le Domaine de la Gare

Aménagement de zone en cours.

Inscription des premières études concernant la desserte de la ZAC.

III- Sur le Domaine du Tourillon

Pour ce qui concerne le Domaine du Tourillon, dernier élément du triptyque dont l'Europôle est chargé en terme d'espaces d'activités, les études de création de la ZAC sont en cours.
Conformément à la convention signée avec la SPL Terra 13, une avance sera attribuée pour réaliser les études de faisabilité.

IV- En matière d'action patrimoniale

Lancement de la deuxième phase de travaux suite au diagnostic thermique et de performance énergétique : Bâtiment Laennec - Réhabilitation du système de chauffage – rafraichissement.

Réfection de la toiture du bâtiment La Villa.

Réhabilitation du système de régulation génie climatique du bâtiment Gérard Mégie.

Domaine du Petit Arbois BP 67 - 13545 Aix-en-Provence Cedex 04 - Téléphone : 04 42 97 17 00 - Fax : 04 42 97 17 07
http://www.arbois-med.com

V- En faveur de l'enseignement supérieur et la recherche interuniversitaire

Mise en œuvre d'un plan de développement pour l'enseignement supérieur et la recherche universitaire. Ce plan doit permettre le démarrage imminent des projets EQUIPEX et pérenniser l'implantation des équipes de recherches scientifiques.
Premier axe de développement : Extension du Pavillon Trocadéro.

VI - En matière financière

En investissement :

Au Budget Annexe, l'opération de construction d'un bâtiment Central d'Activité a été classée sans suite. Il n'y aura donc pas d'inscription budgétaire supplémentaire en 2012.

Seuls sont prévus des travaux de réhabilitation du bâtiment Gérard Mégie, financés par emprunt. En effet, ces opérations ne relèvent pas des équipements publics et doivent donc s'équilibrer financièrement sans appel aux contributions des membres.

Pour ce qui concerne les nouveaux investissements patrimoniaux affectés au Budget Principal (Extension du Pavillon Trocadéro), ils feront l'objet d'un emprunt dont le remboursement étalé dans le temps sera couvert par les cotisations des membres.

Les travaux de pérennisation du patrimoine (Laennec, La Villa, Aménagements bâtiments existants) sont équilibrés par les recettes locatives et la contribution des membres (200 000 €).

L'aménagement de zone est financé directement par les cotisations des membres.

Le renouvellement des équipements logistiques (informatique, mobilier, véhicule, autre) est couvert essentiellement par l'annuité d'amortissement.

Le prêt de 316 000 € au Budget Annexe pour refinancer l'opération de construction du bâtiment Henri Poincaré est financé par fond propre via les cotisations des membres.

La participation des membres affectée en investissement diminue de 3,09% pour un montant de 1 263 109 €. (-40 000 €)

En fonctionnement :

Dans un contexte contraint par la relative stabilité de la participation des membres, le Syndicat Mixte de l'Arbois se doit de poursuivre son effort pour rationnaliser ses dépenses de fonctionnement. Une économie substantielle sur les prestations permettra de compenser l'évolution de la masse salariale et la dynamique des index appliqués aux contrats de service.

La progression des recettes locatives est contrebalancée par le retour à l'endettement (charges d'intérêts) pour financer les travaux du plan pour les universités et la recherche.

Ses marges de manœuvre restent donc très limitées.

La participation des membres affectée au fonctionnement augmente de 2,77% pour un montant de 2 903 842 €. (+78 000 €)

Globalement, la participation des membres pour l'exercice 2012 s'inscrit dans une relative stabilité avec un montant de 4 166 951 €, soit une hausse encadrée à 0,92%.

N°2012-0017-3/10

Domaine du Petit Arbois BP 67 - 13545 Aix-en-Provence Cedex 04 - Téléphone : 04 42 97 17 00 - Fax : 04 42 97 17 07
http://www.arbois-med.com

LE BUDGET PRINCIPAL

I – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT **15 044 432,00 €**

1-1 TRAVAUX **478 500 €**

Dans la ZAC du Petit Arbois, ils porteront principalement sur :

* l'aménagement de zone
  - Bassin de rétention – loi sur l'eau (1ère partie) 84 000 €
  - Valorisation de la biomasse du domaine 60 000 €
  - Travaux Voirie (complément) 12 500 €

* l'amélioration de bâtiments (Plan pluriannuel de valorisation)
  - Réhabilitation thermique du bâtiment Laennec (2ème partie) 135 000 €
  - Aménagement des bâtiments existants 36 000 €
  - Réfection toiture de La Villa 40 000 €

* le plan de développement pour l'enseignement supérieur et la recherche universitaire
  - Extension du bâtiment Trocadéro (2ème partie) 111 000 €

1-2 ETUDES **680 000 €**

* de faisabilité de la ZAC du Tourillon 500 000 €

* de desserte de la ZAC de la Gare 100 000 €

* d'accessibilité aux bâtiments 80 000 €

1-3 LOGISTIQUE DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARBOIS **49 070,32 €**

L'équipement du SMA est inscrit au budget pour 49 070,32 € et concerne des acquisitions de matériels informatiques et logiciels, divers mobiliers et le renouvellement de véhicule.

1-4 REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS **3 800 800 €**

Le capital à rembourser des emprunts contractés les années précédentes se monte à 631 300 € auquel il convient d'ajouter 3 169 500 € inscrits en dépenses et en recettes pour l'option ligne de trésorerie.

1-5 PRET AU BUDGET ANNEXE **316 000 €**

Pour refinancer l'opération de construction du bâtiment Henri Poincaré/Plateforme Technologique pendant sa phase de lancement.

Domaine du Petit Arbois BP 67 - 13545 Aix-en-Provence Cedex 04 - Téléphone : 04 42 97 17 00 - Fax : 04 42 97 17 07
http://www.arbois-med.com

2012_A162

OBJET : Interventions économiques - Attribution d'une subvention d'investissement au bénéfice du Syndicat Mixte de l'Arbois pour l'année 2012

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	137
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	137
Majorité absolue	69
Pour	137
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES PAYS D'AIX-EN-PROVENCE

14 NOV. 2012